

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1402_AUT PROGRAMMEVAL ESSMS 2023-2027
fixant la programmation pour la période du 01/07/2023 au 31/12/2027 des évaluations de la qualité des prestations délivrées par les établissements et service sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

Pour les secteurs : Personnes Agées et / ou en situation de handicap et Enfance

Service : PDS - ETABLISSEMENTS BUDGET COMPTABILITE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.312-8, L.313-1, L.313-7 et D.312-204 ;
- VU le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ;
- VU le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ;
- VU le référentiel de la Haute Autorité de Santé relatif à la nouvelle évaluation des ESSMS publié le 10 mars 2022 ;
- VU le schéma départemental de l'autonomie 2021-2025 du Département du Jura en vigueur ;
- VU le schéma départemental en faveur de l'Enfance et de la Famille 2021-2025 du Département du Jura en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'obligation de l'autorité de tutelle en charge des autorisations de définir une programmation respectant le rythme quinquennal des évaluations de la qualité des prestations délivrées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 OBJET ET RYTHME DES EVALUATIONS

L'évaluation de la qualité en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) est prévue par l'article L.312-8 du CASF. Elle a pour objet d'apprécier la qualité des prestations délivrées par les ESSMS aux personnes accompagnées et vise les ESSMS mentionnés à l'article L.312-1 du CASF. Elle est réalisée tous les 5 ans par un organisme extérieur, accrédité par le Cofrac sur la base d'un référentiel unique d'évaluation.

La programmation pluriannuelle est arrêtée par les autorités de tarification et de contrôle en charge de l'autorisation, conjointement le cas échéant.

La programmation des évaluations de la qualité des prestations délivrées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 est fixée en annexes du présent arrêté.

ARTICLE 2 ETABLISSEMENTS ET SERVICES CONCERNES

Sont concernés par le présent arrêté et par l'obligation d'évaluation quinquennale les ESSMS mentionnés à l'article L.312-1, relevant d'une autorisation de fonctionnement délivrée par le Président du Conseil départemental du Jura.

ARTICLE 3 ORGANISMES HABILITES

Pour procéder à cette évaluation, les ESSMS doivent recourir aux organismes habilités figurant sur la liste établie par le comité français d'accréditation (COFRAC).

ARTICLE 4 AJUSTEMENT DE LA PROGRAMMATION

Le calendrier pourra être ajusté chaque année pour tenir compte de nouvelles situations. Le calendrier de programmation pluriannuelle publié sera, le cas échéant, modifié en conséquence.

ARTICLE 5 TRANSMISSION DES EVALUATIONS

Les résultats de l'évaluation seront transmis au Département par courrier avec accusé de réception et sous format dématérialisé au plus tard à la date fixée dans la programmation pluriannuelle.

ARTICLE 6 DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

La date d'entrée en vigueur du présent arrêté est fixée au 1^{er} octobre 2022.

ARTICLE 7 MISE EN OEUVRE

La programmation des évaluations issue du présent arrêté débute au 1^{er} juillet 2023 et prendra fin au 31 décembre 2027.

ARTICLE 8 RECOURS

En application des dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction territorialement compétente dans le délai franc de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 9 NOTIFICATION

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'ensemble des établissements et services relevant d'une autorisation de fonctionnement délivrée par le Président du Conseil départemental du Jura.

ARTICLE 10 PUBLICATION ET MODALITES D'EXECUTION

Madame la Directrice Générale des Services du Département, Mesdames et Messieurs les Directeurs d'ESSMS sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr/> et affiché dans les locaux des établissements.

Fait à Lons-le-Saunier

Destinataires :

- Départemental
 - Mission Comptabilité
 - Direction de l'Autonomie
 - Direction Enfance Famille
 - Site Internet
- Chef de service de gestion comptable de Lons le Saunier
- ESSMS
- Préfecture

Signature de l'arrêté



Annexe
Relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux
autorisés par le président du conseil départemental

Envoyé en préfecture le 30/12/2022
 Reçu en préfecture le 30/12/2022
 Publié le 30-12-2022 
 ID : 039-223900010-20221229-ARR_2022_1402-AR

Compétence ENFANCE

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	Commune
2023	2ème semestre	JURALLIANCE	390007615	Foyer Saint-Joseph Antenne Prélude	390782837	LONS LE SAUNIER
				Foyer Saint-Joseph Antenne Champandré	390784692	LAVANS LES SAINT CLAUDE
				Chez Nous	390007664	POLIGNY
				Accueil et Soleil	390007672	MESNAY
2024	1er semestre	Association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP)	390783785	Le Vieux Château	390782803	LAVIGNY
				Les Cèdres	390782878	JOUHE
	2ème semestre	IL ÉTAIT UNE FOIS	390007904	Il était une fois	390007912	ROCHEFORT SUR NENON
2025	1er semestre	FERME DU LAMA BLEU	390006054	Le Lama Bleu	390006062	BOISSIA
	2ème semestre	LA VIE AU GRAND AIR	390000248	La Maison	390780625	VILLERS-FARLAY
				Service Spécialisé d'Accueil Familial	390008332	VILLERS-FARLAY
				Service Départemental PEAD	390008340	VILLERS-FARLAY
2026	1er semestre					
	2ème semestre					
2027	1er semestre	DEPARTEMENT	390786994	Foyer Départemental	390782829	LONS LE SAUNIER
	2ème semestre					

Annexe
Relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou autorisés par le président du conseil départemental

Envoyé en préfecture le 30/12/2022
 Reçu en préfecture le 30/12/2022
 Publié le 30-12-2022 
 ID : 039-223900010-20221229-ARR_2022_1402-AR

Compétence P.A. Résidence Autonomie

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	Commune
2023	2eme semestre	CCAS de Lons le Saunier	390783520	R.A. COLBERT	390782621	LONS LE SAUNIER
		CIAS "Bresse Haute Seille"	390006849	R.A. PAQUERETTES	390782290	BLETTERANS
		SIVU de Dampierre	390783686	R.A. G BOURGEOIS	390782399	DAMPIERRE
		Mutualité Française du Jura	390784007	R.A. DES LACS	390785434	CLAIRVAUX LES LACS
2024	1er semestre	CCAS Saint Amour	390783553	R.A. LES TILLEULS	390782423	ST AMOUR
	2ème semestre					
2025	1er semestre					
	2e semestre	CCAS les Rousses	390783603	R.A. MANDRILLON	390781144	LES ROUSSES
		CCAS de Champagnole	390783546	R.A. ANDRE SOCIE	390783371	CHAMPAGNOLE
		CCAS de Dole	390783561	R.A. LES PATERS	390784163	DOLE
		CIAS de Terre d'Émeraude Communauté	390006690	R.A. BELLEVUE	390784791	ORGELET
		Comcom Nord-Ouest Jura	390000859	R.A. MONT GUERIN	390785178	MOISSEY
société AMDJ	390007581	R.A. LES MAGNOLIAS	390782498	MONT SOUS VAUDREY		
2026	1er semestre					
	2e semestre					
2027	1er semestre					
	2ème semestre					

Annexe
Relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le président du conseil départemental

Envoyé en préfecture le 30/12/2022
 Reçu en préfecture le 30/12/2022
 Publié le 30-12-2022 
 ID : 039-223900010-20221229-ARR_2022_1402-AR

Compétence P.A. SAAD

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	Commune
2023	2eme semestre					
2024	1er semestre	MAINTIEN A DOM.	390008209	MAINTIEN A DOM.	390008217	FOUCHERANS
		OYONNAX SERVICES	010011302	OYONNAX SERVICES SAAD	390008225	SAINT CLAUDE
	2ème semestre	VTA DOM MS2N'DOLE	390008233	VTA DOM MS2N'DOLE	390008241	DOLE
		SENIOR COMPAGNIE LCTX	390008258	SAAD SENIOR COMPAGNIE	390008266	DOLE
2025	1er semestre	AXEO SERVICES - AVOT SERVICES 39	390008167	AVOT'SERVICE 39 SAAD	390008175	TAVAUX
		EPART MENAGE SERVICE	390008183	EPART MENAGE SERVICE SAAD	390008191	LONS LE SAUNIER
	2e semestre	FEDERATION DEPARTEMENTALE ADMR JURA	390000610	Ensemble des sites et raisons sociales SAAD de la fédération ADMR du Jura		
2026	1er semestre	CEPMA SERVICES	250021193	CEPMA SERVICES GENERALE DES SCES SAAD	390008274	DOLE
		RESEAU ALOÏS SERVICE 26	260020540	RESEAU ALOIS SERVICE SAAD	390008282	HAUT DE BIENNE
	2e semestre	AB ET SERVICES	010012128	AB & SERVICES SAAD	390008290	SAINT CLAUDE
		ASS. AIDE AUX PERSONNES AGEES - AAP	390000818	ASS. AIDE AUX PERSONNES AGEES	390784999	MONT SOUS VAUDREY
2027	1er semestre	I DISPENSABLE SERVICE	250020070	I DISPENSABLE SERVICE	250020088	BESANCON
		SAS VITALLIANCE	920028537	SAAD VITALLIANCE BESANÇON	250021268	BESANCON
	2ème semestre	ABRAPA	670792340	ABRAPA	390006559	LONS LE SAUNIER
		SAS AVS BESANCON (AGES & VIE)	250020641	AGES ET VIE LE DESCHAUX		
		DOMALIANCE A2MICILE	670017920	DOMALIANCE FRANCHE COMTE	390007789	LONS LE SAUNIER
		SERENA				

Annexe
Relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le président du conseil départemental

Envoyé en préfecture le 30/12/2022
Reçu en préfecture le 30/12/2022
Publié le 30-12-2022 
ID : 039-223900010-20221229-ARR_2022_1402-AR

Compétence P.H.

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	Commune
2023	2eme semestre	NOTRE MAISON	390000271	FOYER DE VIE NOTRE MAISON	390781128	AROMAS
		CHI HAUTE COMTE	250000452	FOYER DE VIE Chemin de Yoline	390007201	NOZEROT
		JURALLIANCE	390007615	FOYER LES FOUGERES	390782365	ARBOIS
				FOYER LES GLYCINES	390783405	CRAMANS
				FOYER DE VIE HORIZONS	390786424	ARBOIS
				SAVS Arbois	390784643	ARBOIS
				SAVS Saint-Claude	390784668	SAINT-CLAUDE
				SAVS DOLE	390006112	DOLE
RESIDENCE DU PARC	390782357	SAINT-CLAUDE				
2024	1er semestre	CHS Saint Ylie	390780476	FOYER DE VIE MAGNOLIAS	390004604	DOLE
		APEI LONS	390784254	SAVS Lons	390784627	LONS LE SAUNIER
				FOYER ACCUEIL LA TILLETTE	390001642	HAUTEROCHE
				RESIDENCE VIVA CITE	390008118	LONS LE SAUNIER
				UPHV APEI LONS LE SAUNIER	390008126	LONS LE SAUNIER
				SAJ APEI LONS LE SAUNIER	390008134	LONS LE SAUNIER
	HMO APEI LONS LE SAUNIER	390008142	LONS LE SAUNIER			
	2ème semestre	ARCHE en Pays Comtois	390008373	LVA DE L'AMITIE	390008399	DOLE
				LVA DU VERGER	390008407	DOLE
				LVA DE L'ETOILE	390008381	DOLE
2025	1er semestre	ETAPES	390783769	SAVS Etapes	390784973	DOLE
				SERVICE ACCUEIL DE JOUR ETAPES	390007011	DOLE
				FOYER LE VAL CUISANCE	390780138	MONT SOUS VAUDREY
				FOYER DU GEVOT ETAPES ORCHAMPS	390782282	ORCHAMPS
	FOYER DE L ANCIEN HOTEL ETAPES	390786564	ORCHAMPS			
2ème semestre						
2026	1er semestre	LES AMIS DU COLIBRI	390000669	FOYER DE VIE LE COLIBRI	390783744	LONS LE SAUNIER
		ASMH	390783934	FOYER HEBERGEMENT ASMH SALINS	390784775	SALINS LES BAINS
				SAVS DU FOYER ASMH SALINS	390785152	SALINS LES BAINS
	2ème semestre			SAVS Psy ASMH SALINS	390007631	SALINS LES BAINS
2027	1er semestre					
	2ème semestre					